

Les CPTS un espace d'innovation

Michel Varroud-Vial DGOS

Créer un collectif de soins au service des patients



EN

**AMENER LES PROFESSIONNELS VERS UNE ORGANISATION PLUS COLLECTIVE
LIBÉRANT DAVANTAGE DE TEMPS POUR LA PRÉVENTION ET LES SOINS**

→ Favoriser les formes d'exercice collectif et corodonné pour une meilleure prise en charge de la population sur le territoire

→ **Concrètement :**



Dès
2019

Le développement et l'accompagnement financier des **COMMUNAUTÉS PROFESSIONNELLES TERRITORIALES DE SANTÉ (CPTS)** et des structures d'exercice coordonné

La mise en place des **ASSISTANTS MÉDICAUX**

La création de 400 postes de **MÉDECINS GÉNÉRALISTES À EXERCICE PARTAGÉ**

En
2022

1 000 CPTS ET 2 000 STRUCTURES D'EXERCICE COORDONNÉ (maisons et centres de santé)

Des assistants médicaux en soutien de **L'EXERCICE COLLECTIF**

DES BOUQUETS DE SERVICES NUMÉRIQUES adaptés aux usages des professionnels, agiles et « communiquant » entre eux

FOCUS : LES CPTS



Un espace d'organisation et de coordination des professionnels de santé de ville autour d'une population donnée

- de 20 000 à plus de 100 000 habitants
- Coopération des professionnels de ville avec les établissements de santé et médico-sociaux, publics et privés, de leur territoire, pour une meilleure prise en charge des patients souffrant de pathologies chroniques engagés dans des parcours de soins **complexes**

6 MISSIONS PRIORITAIRES :

- PRÉVENTION
- GARANTIE D'ACCÈS AU MÉDECIN TRAITANT
- RÉPONSE AUX SOINS NON PROGRAMMÉS
- ACCÈS À DES SOINS DE RECOURS DANS DES DÉLAIS APPROPRIÉS
- SÉCURISATION DES TRANSITIONS VILLE-HÔPITAL
- MAINTIEN À DOMICILE DES PERSONNES FRAGILES, ÂGÉES OU POLY-PATHOLOGIQUES

Les conditions de réussite

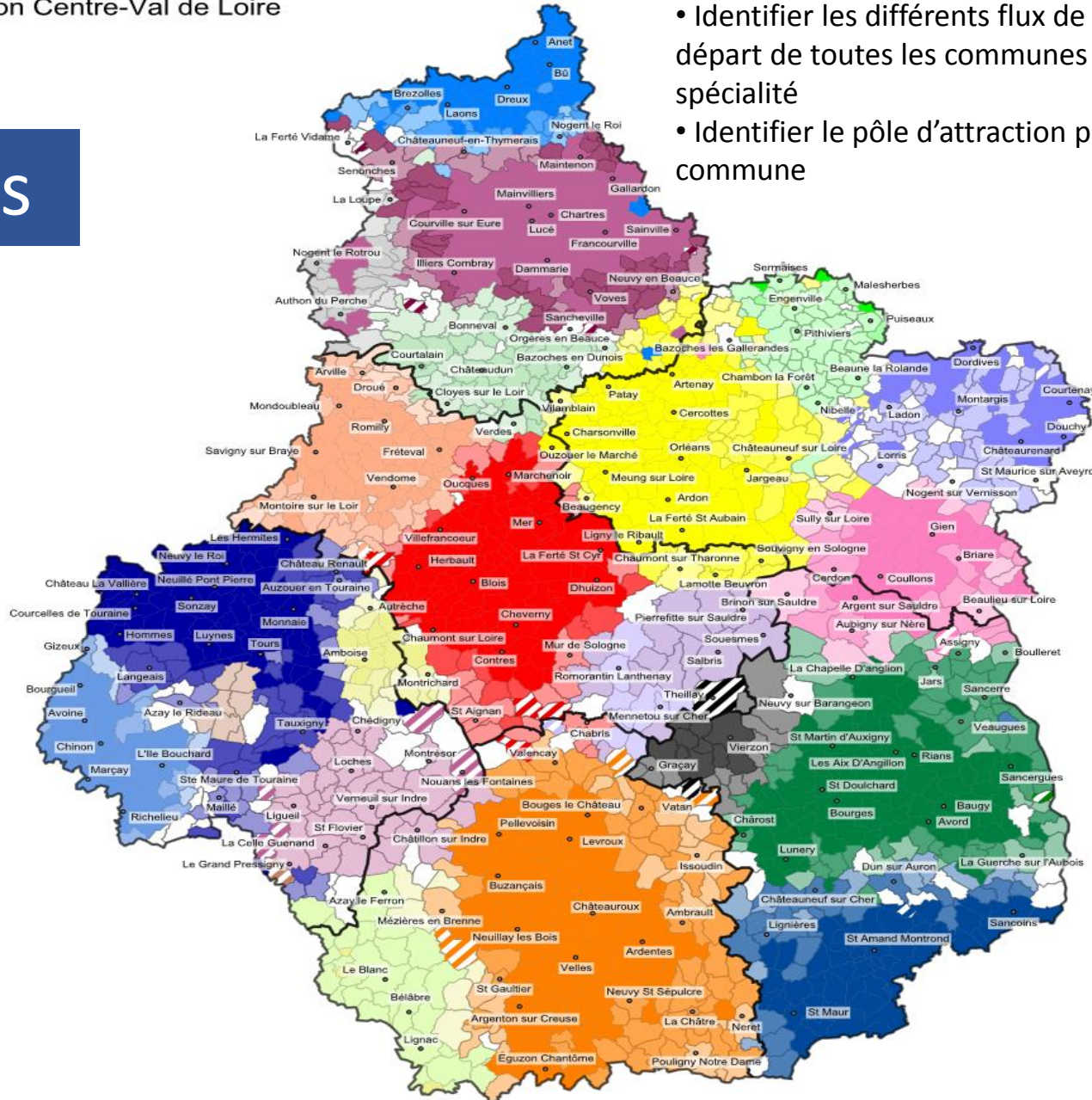
- Une seule CPTS par territoire et un **projet de santé** répondant aux besoins du territoire
- Un **maillage territorial par les professionnels** (URPS) et sous la responsabilité des ARS
- Une **pluri professionnalité** réelle autour du projet de santé
- Une **complémentarité avec les structures d'exercice coordonné** au niveau des patientèles: ESP, les MSP et les CDS
- **Un portage par les professionnels de santé de ville** organisés en équipe ou non. Elles peuvent s'élargir ou associer d'autres acteurs : les acteurs du médico-social (et notamment les EHPAD), la HAD, les hôpitaux de proximité et les établissements de santé publics ou privés ...
- Un **financement pérenne en contrepartie de missions sociales**

Principaux pôles d'attraction des médecins spécialistes libéraux en région Centre-Val de Loire

200 projets

Extraction des données du SNIIRAM :

- Identifier les différents flux de patientèle au départ de toutes les communes pour chaque spécialité
- Identifier le pôle d'attraction principal de chaque commune



Un statut juridique eu égard à la composition et aux fonctions attendues

- Inter professionnalité, personnes physique et morales
- Fonctions
 - Percevoir des financements conventionnels et du FIR
 - Financer des personnels de coordination
 - Financer de l'ingénierie de projets et des outils
 - Reverser à ses membres en contrepartie de leur participation
- SISA
- Loi 1901
- Groupement: GIE ou GCS
- Société coopérative

Un espace d'innovation

- Intelligence collective
- Simplification: remplacement des conditions de compétences (protocoles, etc.) par la signature du même projet de santé par les membres de la CPTS
- Dérogation aux conditions de financement et d'organisation : article 51
 - ➔ meilleure organisation des parcours
 - ➔ nouvelles coopérations entre métiers et structures